

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Je soussignée, greffière de la Ville, avise les citoyens concernés que le conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a adopté le règlement suivant :

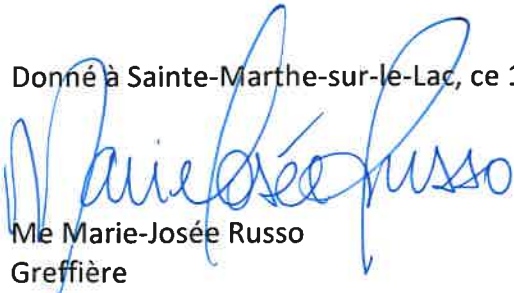
Règlement numéro 704 (Adopté le 18 janvier 2023)

**RÈGLEMENT NUMÉRO 704 SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC,
VOLET MAISONS LÉZARDÉES**

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Service du greffe à l'hôtel de ville, situé au 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux et qu'il a reçu toutes les approbations nécessaires.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 19^e jour du mois de janvier 2023.



Me Marie-Josée Russo
Greffière